



COMPTE RENDU

DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 mai 2021

Présents : M. Francis PERROT, M Francis AUGUSTIN, M Patrice COMBAUD, M Patrick DECLUZET, Mme Laurette HERAULT, M Raymond LEBRUN, Hervé MONTAGNET, Mme Nathalie SERTON-BONNET, Mme Florence SIMON, Mme Manon SOUPIZON (arrivée à 18h45)

Excusée : M Johnny FASTRE

11 Elus – 9 Présents puis à partir de 18h45 10 Présents – 10 votants

Secrétaire de Séance : M Francis AUGUSTIN

L'an deux mil vingt et un, le 28 mai le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 18 mai 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Francis PERROT, Maire.

Ordre du jour

- 1/Approbation du compte-rendu du 9 avril 2021
- 2/Acquisition et don de terrains
- 3/Délibération modificative
- 4/Durée des amortissements
- 5/Tarifs cimetièrè
- 6/Projet restaurant de la Forge (travaux en régie)
- 7/Recherche de terrain pour antenne relais
- 8/Permis de construire de M TOUZET
- 9/Projet éolien sur la commune et projet éolien sur la Perche
- 10/Demande de subvention « Foires aux Anes »
- 11/Tenue des bureaux de vote
- 12/Remboursement ASFIPAL
- 13/Commission chemins pour cartographie
- 14/Questions diverses

Monsieur le Maire explique que Mme SOUPIZON sera en retard, afin de ne pas trop retarder le déroulement de la réunion il propose de commencer par les questions diverses.

L'ensemble des conseillers présents est pour donc M le maire commence la réunion par un tour de table.



Questions diverses

-Remerciements pour l'envoi d'une gerbe pour le décès de M ALADENIZE,

-Monsieur le Maire fait lecture du courrier d'un habitant de la commune faisant état de ses problèmes avec les chats. Un courrier de réponse lui sera fait en l'invitant à se rapprocher de l'association de Rezay.

-M le Maire informe les membres du conseil municipal que le recensement de la population devrait avoir lieu en 2023 et non en 2022.

-M le Maire informe les membres présents : suite à une étude d'ENEDIS, il a été constaté que la puissance des EP situés rue de Bornéis et le Grand Chemin n'était pas adéquat par rapport à la consommation réelle. De ce fait ENEDIS va apporter les modifications de puissance.

Rue de Bornéis Puissance actuelle : 9.6KVA puissance déterminée par ENEDIS 5.2 KVA

Le Grand Chemin Puissance actuelle 1.2KVA, puissance recommandée par ENEDIS 0.9KVA

-M le Maire fait lecture du courrier d'une personne de St Pierre les Bois qui souhaite acheter une des croix stockées dans le cimetière.

M le Maire propose d'en faire don. L'ensemble des conseillers est d'accord avec cette idée.

-M le Maire informe le conseil municipal que la subvention attendue du Conseil Départemental pour les travaux de voirie sera moindre. Le Département versera uniquement la somme de 39 643.80€ au lieu de 77 728€ (calcul $27\,760\text{ m}^2 \times 2.80\text{€}$) soit 20% de 198 219€.

-M le Maire explique qu'il a été demandé un devis à Publigift pour l'élaboration du bulletin municipal du mois de juin.

Le montant est 776.40€ HT.

Il serait peut-être bien de passer par l'imprimerie.

M le Maire fait un tour de table pour demander aux conseillers s'ils ont des informations à communiquer.

-Mme SIMON explique qu'elle est allée à la réunion du syndicat de transport scolaire. S'il y a besoin de faire une demande d'arrêt de car il faut l'effectuer avant le 30 juin.

Actuellement 2 demandes ont été faites pour la commune de St Hilaire, elles sont dans l'attente d'une réponse.

-M LEBRUN fait le point sur le projet du cimetière. Après étude des différents devis celui de la société Moulin -Posé est retenu c'est le mieux disant.

-M COMBAUD explique que l'école de St Hilaire travaille actuellement sur les déchets, des poubelles ainsi qu'un bac à composte ont été donnés par la commune.

Il explique également que pour la rentrée de septembre la création d'un jardin est envisagée sur le terrain communal situé derrière le grand parking.

M COMBAUD fait part de l'invitation des conseillers à la visite du château du Plaix lors de la future inauguration.



ARRIVEE DE MME SOUPIZON A 18H45

M AUGUSTIN fait le point sur l'animation sur l'ambrosie à laquelle il a assisté avec M DECLUZET. Animation organisée par le Pays Berry Saint Amandois très intéressante. Il explique qu'il y a la possibilité d'organiser des ateliers dans les écoles notamment pour informer sur les dangers de la prolifération de l'ambrosie.

Après le tour de table et l'arrivée de Mme SOUPIZON M le Maire reprend l'ordre du jour.

1 / Approbation du compte-rendu du 9 avril 2021

M le Maire demande aux membres du conseil présents s'ils ont des questions sur le compte rendu de la réunion du 9 avril 2021.

Personne n'ayant de question il demande de voter. Les membres présents VALIDENT à l'unanimité le compte rendu.

2/Acquisitions et don de terrains.

a/M le Maire explique que dans le cadre du projet sur le nouveau local technique et afin de mener celui-ci à bien, un travail a été fait avec la SAFER et la DDT.

La parcelle F638 appartenant à M RICHARD est semble-t'il la plus adaptée au projet.

Mme BOISSIERE de la SAFER, mandatée par la commune, a rencontré le propriétaire afin de négocier le prix.

M RICHARD souhaite vendre son terrain pour 14 000€.

M le Maire demande aux membres présents s'ils sont d'accord pour que la commune achète ce terrain pour 14 000€ hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré les membres présents votent POUR à l'UNANIMITE et AUTORISENT M le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents liés à cette acquisition.

b/Le propriétaire de la parcelle B61 située Au Champ de la Ville sur la commune de St Hilaire, souhaite faire don de ce terrain à la commune.

M le Maire demande aux conseillers municipaux présents s'ils l'autorisent à accepter ce don.

Après en avoir délibéré les conseillers présents votent POUR à l'UNANIMITE et AUTORISENT M le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents liés à ce don.

c/Parcelles B 58, B 59, B60 courrier des domaines.

Un courrier des domaines a été reçu en mairie. L'objet de celui-ci « Recherche d'amateurs pour un bien dépendant d'une succession gérée par le Domaine ». Cette succession concerne les parcelles B58/B59/B60 située à St Hilaire, au Champ de la Ville et voisine de la parcelle B61, mentionnée dans le point de l'ordre du jour précédent.



M le Maire explique qu'il a pris contact avec le service des Domaines. Il est possible pour la commune de se rendre acquéreur de ces parcelles dans le cadre d'une procédure d'acte administratif de ce fait à moindre coût.

M le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de faire toutes les démarches et de signer tous les documents liés à cette transaction.

Après en avoir délibéré les conseillers présents votent **POUR** à l'**UNANIMITE** et **AUTORISENT** M le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents liés à cette transaction.

3/Délibération modificative n°1

M le Maire explique qu'afin de rectifier une inscription budgétaire en recettes et de transférer les fonds nécessaires en investissement pour l'acquisition de la parcelle F638, il est nécessaire de prendre la délibération modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement :

615231 Entretien et réparation de voirie : -18 642€

023 Virement à la section d'investissement : + 6000€

Recettes de fonctionnement :

74 835 Etat compensation exonération taxe d'habitation : -12 642€

Recettes d'investissement

021 Virement de la section de fonctionnement : + 6000€

Dépenses d'investissement

2111 Terrains nus : +6000€

Après en avoir délibéré l'ensemble des membres présents vote **POUR** à l'**UNANIMITE** ;

3/Durée des amortissements

M le Maire explique que pour les communes de moins de 1500 habitants toutes les dépenses d'investissement payées aux comptes :

204... Subventions d'équipement (Dépense éclairage publique avec le SDE)

2031 Concessions et droits similaires (logiciels informatiques)

2051 Frais d'études (non suivis de travaux)

Doivent être amorties.

Il est obligatoire de délibérer sur l'échelonnement de l'amortissement :

De ce fait il est proposé :

15 ans pour les dépenses payées au chapitre **204.....**

2 ans pour les dépenses payées au compte **2031**

5 ans pour les dépenses payées au compte **2051**



5/Tarifs du cimetière

M le Maire souhaite revoir les tarifs du cimetière, en effet le projet de l'aménagement du cimetière va être lancé la revue des tarifs serait justifiée.

Actuellement

Une concession

3.75m² pour 30 ans ----200€

3.75m² pour 50 ans ----350€

6m² pour 30 ans -----400€

6 m² pour 50 ans 500€

Cave urne

30 ans -----100€

50 ans -----150€

Il est proposé aux membres du conseil présents les tarifs suivants :

Une concession

3.75m² pour 30 ans ----230€

3.75m² pour 50 ans ----380€

6m² pour 30 ans -----430€

6 m² pour 50 ans 530€

Une cave urne

30 ans -----150€

50 ans -----200€

Colombarium

30 ans150€

50 ans200€

Après en avoir délibéré les membres du conseil à l'UNANIMITE votent POUR ces nouveaux tarifs.

6/Projet de la Forge

M le Maire fait le point sur l'avancement des travaux. Et fait part aux conseillers de son rendez-vous avec l'entrepreneur le lundi 31 mai.

7/Recherche de terrain pour antenne relais

M le Maire explique aux membres du conseil qu'il y a des zones blanches sur le territoire de la commune. Les fournisseurs de téléphonie sont à la recherche d'un terrain pour installer une antenne relais. La commune n'a pas de terrain à leur proposer. Peut-être voir avec un particulier.



8/Permis de construire de M TOUZET

M le Maire expose le problème du permis de construire de M TOUZET.

M TOUZET a déposé un PC pour la construction d'un garage afin d'y entreposer le matériel dont il a besoin pour l'exercice de son activité.

Le PC a été refusé sous motif que le terrain du projet est vierge de toute construction. La maison de M TOUZET est juste à côté mais sur une autre parcelle. Les services de l'état estiment que le projet ne se trouve pas dans une zone urbanisée et que les quelques constructions éparses présentes à proximité ne constituent pas un secteur bâti homogène, mais une urbanisation dispersée.

Un courrier a été fait pour demander une nouvelle étude.

Nouveau refus.

Dans le dernier courrier des services de l'état notifiant le refus, il est noté que le conseil municipal peut prendre une délibération pour permettre la construction si les membres du conseil considèrent que l'intérêt de la commune le justifie.

M le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur ce sujet. Les membres présents estiment que l'entreprise de M TOUZET est un plus pour la commune. La municipalité faisant tout son possible pour attirer des jeunes et des entreprises sur son territoire afin de ne pas voir disparaître notamment son école. L'ensemble du conseil vote POUR que M TOUZET puisse construire son garage afin d'y entreposer son matériel professionnel dans de bonnes conditions. M TOUZET a fait part à la municipalité d'un éventuel départ s'il n'obtenait pas des services de l'état un avis favorable à son permis de construire.

Les membres du conseil votent à l'UNANIMITE pour que le PC de Monsieur TOUZET soit validé par les services de l'Etat. Ce projet validé permettra à la commune de pouvoir garder cette entreprise sur son territoire.

9/Projet éolien sur la commune et sur la commune de la Perche

a/ Projet éolien sur la commune

M le Maire présente le projet éolien proposé par la société VALECO pour la commune de St Hilaire.

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur celui-ci.

Après en avoir délibéré les membres du conseil ont voté comme suit :

Contre 9 voix

Abstention 1 voix

Pour 0 voix

b/Projet éolien sur la commune de la Perche

M le Maire fait lecture du mail reçu au sujet du projet éolien de la Perche.

Il fait part des différents avis défavorables face à ce projet :

Les services départementaux de l'architecture et du patrimoine de l'Allier et du Cher



La ComCom du Pays de Tronçais

Les communes d'Ainay le Vieil, la Celette, Coust, Braize, Lételon, Meaulne-Vitray et Urçay.

Il est demandé aux membres du conseil de soutenir les décisions déjà émises contre le projet.

Après en avoir délibéré les membres du conseil ont voté comme suit :

Contre le projet 8 voix

Abstentions 2 voix

Pour 0 voix

10/Demande de subvention « Foire aux Anes »

La commune de St Hilaire a été sollicitée par les organisateurs de la Foire aux Anes de Lignières qui aura lieu le 1^{er} août, l'association fait part d'un besoin de 100€.

M le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré l'ensemble des membres présents à l'**UNANIMITE** votent **POUR** allouer une subvention de 100€.

11/Tenue du bureau de vote

M le Maire propose la tenue des bureaux de vote comme suit :

Régionales le 20 juin :	Bureau Départementales 20 juin
8h-13h M Francis PERROT Mme Océanne AUGUSTIN M Joël DUPONT	8h 13h M Francis AUGUSTIN M Johnny FASTRE Mme Manon SOUPIZON
13h 18h Mme Laurette HERAULT M Hervé MONTAGNET M Patrick DECLUZET	13h 18h M Patrice COMBAUD Mme Nathalie SERTON – BONNET Mme Florence SIMON

En vue d'un deuxième tour

Régionales le 27 juin:	Bureau Départementales 27 juin
8h-13h M Francis PERROT M Raymond LEBRUN M Joël DUPONT	8h 13h M Francis AUGUSTIN M Johnny FASTRE Mme Manon SOUPIZON
13h 18h Mme Laurette HERAULT M Hervé MONTAGNET M Patrick DECLUZET	13h 18h M Patrice COMBAUD Mme Nathalie SERTON – BONNET Mme Florence SIMON



12/Remboursement ASFIPAL

M le Maire refait l'historique du sujet et informe les membres du conseil que le remboursement ne sera pas de 10 000€ comme prévu au BP mais de 4000€

Fin de la séance à 21h20